

# BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2018 numéro 19

## Au fil du Canal...Roubia



# Le mot du Maire

## SOMMAIRE

P2 Le Mot du Maire

P3 Au fil des  
conseils municipaux

P4 Actualités et  
informations  
juridiques

P11 Les festivités  
et commémorations

P12 Les réalisations

P14 Les brèves de  
Fabienne

P27 Informations  
scolaires

P30 Histoire du  
Canal du Midi

P35 Les recettes de  
Cécile

Chers concitoyens,

2018 bien commencé, au nom du Conseil Municipal, j'ai l'honneur de vous présenter nos actions.

Cette année pluvieuse a contrarié nos travaux et évidemment a retardé les réalisations, nombre d'entreprises ayant pris 2 mois de retard, donc à ce jour les réalisations sont peu nombreuses, et seul le secteur des Androunes (nous attendons encore la fin des travaux) et le chemin des Hortes ont été refaits.

Au sujet du pont du canal, l'affaire suit son cours, mais comme il y a beaucoup d'intervenants, la restauration traîne ; toutefois nous avons reçu un courrier du Président du Conseil Départemental confirmant que toutes nos remarques seront prises en considération.

Après démolition d'un bâtiment aux Androunes, un acquéreur a repris les locaux restant et se propose de bien le restaurer, tant mieux cela fera une verrue de moins dans le village, et ce secteur bien rénové va enjoliver ce qui fut le centre du village.

Sous peu, le ruisseau de l'Aiguillon va être nettoyé en partie, les travaux auraient dus être terminés fin juin, là aussi la pluie a retardé le chantier.

Nous allons procéder à la pose de grilles chemin des Matelles, afin de nous protéger en évitant le dépôt d'embâcles et de boue dans les rues du village ; chaque grille peut supporter un poids de 40 tonnes et cela nous permettra de sécuriser la chaussée car, vous l'avez vu, les plaques de béton ne supportent pas de tels tonnages.

Nous espérons qu'avant la fin de l'année les travaux prévus pourront se réaliser, évidemment si le temps est de la partie.

Comme annoncé, la crèche a été officialisée et là aussi, comme il y a plusieurs décideurs et financeurs, il faut laisser du temps au temps.

En outre je signale que certains travaux vont prendre aussi du retard car la fibre optique va arriver à Roubia, ce qui engendrera des travaux sur la chaussée, en conséquence, le Conseil Municipal a voté il y a quelques jours le report des travaux de voirie sur la zone urbanisée.

Autre nouvelle, les logements dits sociaux viennent d'être vendus, cela entraînera d'une part moins de contraintes et de travaux d'entretien pour les employés communaux, et d'autre part, une recette non négligeable pour les finances communales, toujours réduites par les baisses de dotation de l'Etat.

A noter aussi que notre déchèterie intercommunale pourrait être fermée car elle n'est pas conforme aux normes établies et que les travaux de mises aux normes seraient incompatibles avec nos finances.

J'en ai maintenant terminé, restant à votre écoute, vous souhaitant de bonnes vacances.

Gérard Boussieux

## Au fil des Conseils municipaux

- **Le 7 février 2018 :** les élus approuvent la convention proposée par FREE pour installer une antenne de téléphonie mobile d'environ 22 mètres aux abords du cimetière contre une redevance annuelle de 5000€ par an ; la délégation de la vente de l'immeuble social et de la maison des Androunes à l'office notarial d'Olonzac ; l'acquisition de plaques de fonte pour sécuriser le chemin des Matelles pour une valeur de 15000€ ; le lancement de la réflexion à l'installation d'un médecin sur la commune dans les logements communaux de la rue des Fauvettes
- **Le 9 avril 2018 :** approbation des comptes de gestion, vote des comptes administratifs pour le budget principal, le budget de l'eau et celui du CCAS ; vote des budgets primitifs, budget principal et eau. Le taux des taxes locales sont maintenues au même taux depuis 10 ans (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti)
- **Le 20 juin 2018 :** les élus ont approuvé le report du programme de réfection des rues du fait de l'arrivée de la fibre optique, la réfection en ciment du chemin du Tourril du fait de sa dangerosité pour la circulation des camions, la réparation des vannes d'eau du secteur de la rue Fontaine d'Agnès

### Chemin des Matelles



## Actualités et informations juridiques



### Baisse de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h

La vitesse est la première cause des accidents mortels en France (31 %). Le réseau routier sur lequel les accidents mortels sont les plus fréquents est celui des routes à double sens sans séparateur central (55% de la mortalité routière). Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la vitesse maximale autorisée passera de 90 à 80 km/h sur ces routes où la mortalité routière est la plus forte.

#### En quoi consiste cette mesure ?

- À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, elle réduira de 90 à 80 km/h les vitesses maximales autorisées sur les routes à double-sens, sans séparateur central.

#### Quel impact pouvons-nous espérer ?

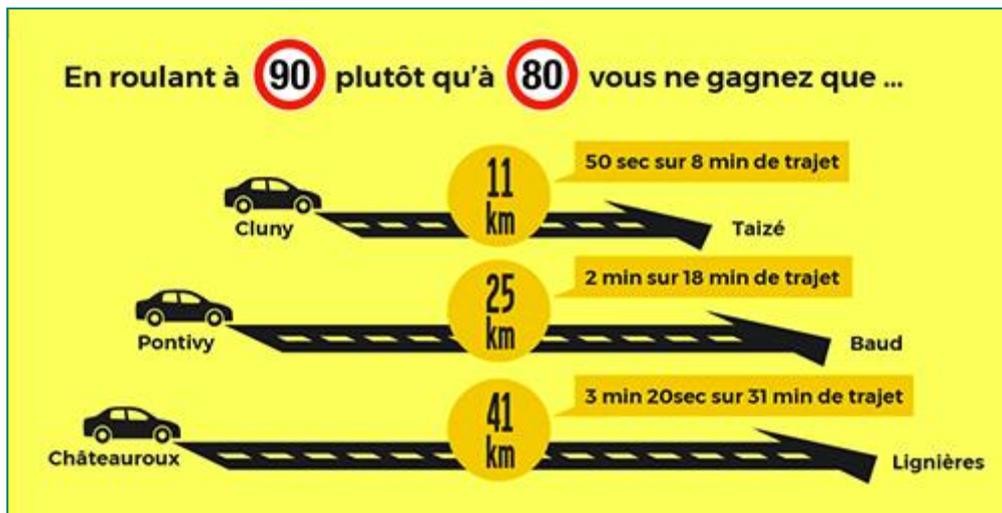
Comme l'a établi le comité des experts du Conseil national de la sécurité routière dans son rapport du 29 novembre 2013, une réduction de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central - limitée à 90 km/h - permettrait de **sauver entre 300 et 400 vies par an**.

En effet, cette portion du réseau routier est celle sur laquelle les accidents mortels sont les plus fréquents : en 2016, plus de la moitié de la mortalité routière (55 %), soit 1 911 personnes tuées, est survenue sur les routes bidirectionnelles hors agglomération, majoritairement limitées à 90 km/h.

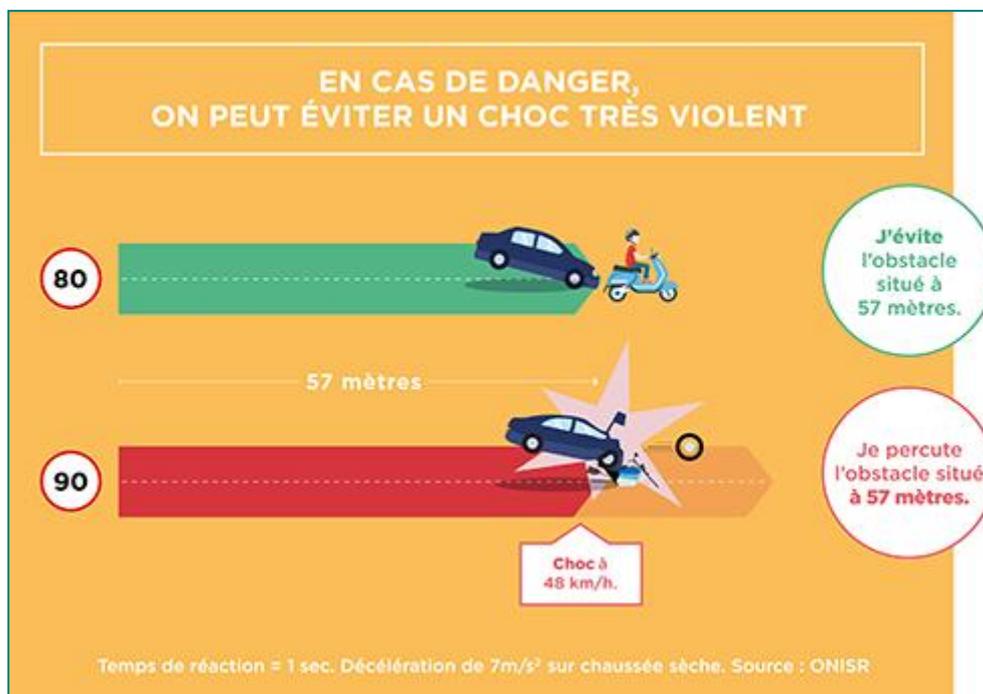
Cette estimation de vies épargnées par la mesure est d'ailleurs soutenue par Rune Elvik, chercheur et doctorant en sécurité routière qui a dédié 20 années de recherches sur le thème de la vitesse. En recueillant plus de 500 études venant du monde entier, son travail a permis de mettre en lumière une corrélation entre l'abaissement de la vitesse et le nombre d'accidents. C'est mathématique : agir sur la vitesse permet de diminuer le nombre des accidents de la route et leur gravité.

#### Est-ce que mes trajets vont être plus longs en roulant à 80 km/h ?

En roulant à 80 km/h plutôt qu'à 90 km/h, nous pourrions imaginer que notre temps de conduite sera considérablement rallongé. Or, on constate qu'il y a peu de différence dans le temps de trajet.



En cas de freinage d'urgence, la vitesse à laquelle je roule peut tout changer, notamment sur la violence du choc.



### Champ de vision réduit

Plus la vitesse augmente, plus le champ visuel est réduit. À grande vitesse, il se limite à une vision centrale de la route.

## Le prélèvement de l'impôt à la source

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'utilisateur (revenus, événements de vie) au titre de cette même

année, sans en modifier les règles de calcul. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

### Pourquoi ?

Le prélèvement à la source permettra de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et leur imposition. Pour celles et ceux qui connaissent des changements de situation financière et familiale, l'impôt s'adaptera plus vite. Il est en œuvre dans la plupart des grands pays développés.

### Quand et comment ?

Que vous soyez salarié ou indépendant, ou même si vous disposez de revenus fonciers, vous allez pouvoir adapter votre impôt à vos changements financiers et familiaux au moment où ils se produisent. Pour les salariés ou les retraités qui perçoivent un revenu chaque mois, l'impôt sera dorénavant étalé sur douze mois. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'impôt s'adaptera immédiatement et automatiquement au montant de ces revenus.

Comment cela va-t-il se passer pour les salariés et les retraités ?





**Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser :**

- auprès de la mairie de son domicile,
- ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue **la journée défense et citoyenneté (JDC)**.

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Le jeune titulaire d'une carte d'invalidité à 80% minimum peut demander à être exempté de la JDC en fournissant dès le recensement une photocopie de sa carte.

Le jeune atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante peut également demander à être exempté de la JDC dès le recensement. Un certificat médical lui sera demandé ultérieurement lors de l'examen de sa demande.

Le recensement permet à l'administration :

- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC),
- et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

### **Délivrance de l'attestation de recensement**

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata.

**En cas de perte ou de vol**, il est possible de demander une attestation de situation administrative au centre du service national dont vous dépendez (par mail ou courrier).

### **Au fil du Canal...Roubia**

### Changement de situation

Après le recensement et jusqu'à ses 25 ans, le jeune doit informer les autorités militaires de tout changement (domicile, changement de situation professionnelle ou familiale).

### Inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, ...)

Pour pouvoir vous inscrire à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) soumis au contrôle de l'autorité publique, vous êtes tenu de présenter :

- avant 18 ans : votre attestation de recensement ou votre attestation de situation administrative (en cas de perte ou vol de l'attestation initiale),
- de 18 à 24 ans : un document attestant de votre situation au regard de la journée défense citoyenneté (JDC),
- à partir de 25 ans, vous n'avez plus à fournir de justificatif.

### Inscription à l'examen du permis de conduire

Pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

- avant 17 ans : pas de justificatif à fournir,
- de 17 à 24 ans : vous devez présenter un document attestant de votre situation au regard de la journée défense citoyenneté (JDC),
- à partir de 25 ans, vous n'avez plus à fournir de justificatif.

### En cas d'absence de recensement, le jeune :

- ne sera pas convoqué à la JDC et ne pourra pas y participer,
- ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...) avant l'âge de 25 ans,
- ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.



### Le chèque énergie : qu'est-ce que c'est ?

C'est une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement. Il est attribué sous conditions de ressources. Vous le recevrez automatiquement par courrier chez vous.

### Quelles dépenses régler avec le chèque énergie ?

- Votre facture d'énergie, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de fioul domestique, ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.).
- Vos charges de chauffage incluses dans votre redevance, si vous êtes logés dans un logement-foyer conventionné à l'APL.
- Certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement.

Les professionnels concernés sont tenus d'accepter le chèque énergie.

### Je veux payer une dépense d'énergie : comment faire ?

→ Je l'utilise pour payer ma facture d'électricité ou de gaz naturel :

- J'utilise mon chèque énergie pour [payer en ligne ma facture d'électricité ou de gaz naturel](#). Je peux aussi demander que le montant de mon chèque soit [automatiquement déduit de ma facture](#) pour les années à venir.
- Je peux également envoyer mon chèque énergie à mon fournisseur par courrier postal. Dans ce cas, je veille à joindre une copie d'un document de mon fournisseur (facture, échéancier, ...) faisant apparaître mes références clients, et j'indique au dos du chèque mon numéro de client.
- Inutile d'attendre ma prochaine facture, je peux utiliser mon chèque énergie dès à présent, il sera directement crédité sur mon compte client.

→ Je l'utilise pour régler un achat de combustible (fioul, bois, GPL...) :

- Je remets mon chèque énergie directement au fournisseur.

**Attention** : votre chèque énergie est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivant sa date d'émission. La date de validité est inscrite dessus.

### Je veux payer des travaux pour limiter la consommation énergétique de mon logement : comment faire ?

[Seuls certains travaux](#) peuvent être réglés avec le chèque énergie. Ces travaux doivent être réalisés par un professionnel certifié "Reconnu garant de l'environnement" (RGE). Le site [rénovation info service](#) met à disposition la liste des professionnels RGE, ainsi que des informations sur les aides à la rénovation énergétique. Vous pouvez aussi consulter la [Foire Aux Questions](#) ou composer le 0 805 204 805.

**Pour utiliser votre chèque énergie :**

- Si les travaux sont facturés avant la date de fin de validité inscrite sur votre chèque énergie : vous pouvez utiliser votre chèque énergie pour payer la facture ;
- Si vous souhaitez financer des travaux prévus après cette date de validité : vous pouvez échanger votre chèque énergie contre un nouveau chèque travaux de la même valeur, qui sera valable pendant 2 années supplémentaires, et qui sera utilisable uniquement pour payer des travaux d'économie d'énergie (avec ce chèque travaux, vous ne pourrez pas régler une facture d'électricité, de gaz, de fioul, etc).

**Important :** Notez que vous avez jusqu'à la date de fin de validité de votre chèque énergie pour effectuer la conversion.

**Je veux faire valoir auprès de mon fournisseur les droits associés au chèque énergie, comment faire ?**

➔ Avec le chèque énergie, vous avez droit à des protections supplémentaires si vous êtes titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel :

- En cas de déménagement, vous serez dispensé de payer les frais de mise en service.
- En cas d'incident de paiement, vous ne subirez pas de réduction de puissance en période hivernale, et vous bénéficierez de réductions sur certains frais facturés par votre fournisseur.
- Vous pouvez, pour certains fournisseurs, déclarer cette attestation en ligne
- Vous pouvez également envoyer à votre fournisseur d'électricité et à votre fournisseur de gaz naturel les attestations que vous avez reçues avec votre chèque énergie. Notez que l'envoi d'une attestation à votre fournisseur n'est pas nécessaire si vous lui adressez votre chèque énergie pour le paiement d'une facture.

Pour plus d'informations sur le chèque énergie : [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)

## Du nouveau à la déchèterie



### ATTENTION

Le maintien de notre déchèterie est en danger : merci à tous de respecter strictement les consignes de tri



La mise en place des cartes d'accès

# Les festivités et commémorations

## Les vœux à la population



## Les commémorations

- **Le cessez le feu en Algérie le 19 mars 1962 : l'hommage à Georges Delfau, lieutenant tombé en Algérie.**



➤ La victoire du 8 mai 1945



## Les réalisations



L'éclairage de la salle des Cigalous



Le fleurissement

**Au fil du Canal...Roubia**

## Le goudronnage de la place des Androunes



## Les brèves de Fabienne

L'année 2018 débute avec le traditionnel **loto de la MJC** qui a, cette année encore, attiré des foules. Des nombreuses personnes, roubianaises ou pas, sont venues se disputer les lots mis en jeu mais tout le monde n'est pas reparti les mains pleines. On reviendra tenter notre chance le 1er janvier 2019 !!

A la fin janvier, **les Cigaloux ont eu leur assemblée générale**. De nombreux adhérents étaient présents. Bilan moral et financier ont été présentés, le tiers sortant a été renouvelé, un point sur l'année passée et celle à venir a été fait et pour finir les participants ont dégustés la galette des rois.

A la mi février c'est au tour **des jardins familiaux de faire leur assemblée générale**. Là aussi bilan financier et moral ont été présentés, le point sur l'année et l'année à venir a été fait. Comme projets, le marché des producteurs du 14 août ainsi que la grillade des jardins le 26 août. Actuellement, tous les jardins sont occupés.

**L'atelier de cuisine** a repris pour le plaisir des gourmandes qui y participent. En entrée, une poêlée de poireaux. Ensuite, le chef du jour Evelyne, a proposé des ravioles à la ricotta, aux herbes et aux œufs. Et pour finir ce repas, des crêpes Suzette.

**Le 14ème salon Vinisud** s'est tenu à Montpellier du 18 au 20 février. Chaque édition rassemble la majorité des producteurs de vins méditerranéens et acheteurs professionnels de tous les continents, contribuant ainsi à ouvrir la Méditerranée aux nouveaux marchés du vin. Vinisud est positionné dans l'agenda des acheteurs comme un événement majeur dans le TOP 5 des grands rendez-vous internationaux. Une vitrine internationale pour tous les producteurs. Parmi tous les exposants présents, 2 roubianais : Le château Tourril et le château Pique Perlou.



**La section badminton de la MJC** fonctionne bien. De nombreux joueurs viennent s'affronter tous les lundis soirs dès 18h30 pour quelques matches effrénés.

Juste avant les vacances d'hiver, en période de **chandeleur**, le **club de volley** a invité ses adhérents à venir déguster les crêpes préparées par les mamans. Un tournoi multi-générationnel a animé cette après-midi.

## Lorsque les « petits » roubianais montent à Paris...



Le 22 février 2018, le président Emmanuel Macron a invité quelques centaines de jeunes agriculteurs français à l'Élysée, où il a prononcé un discours sur l'avenir du monde agricole, deux jours avant l'ouverture du Salon de l'agriculture.

Parmi ces jeunes agriculteurs, un petit Roubianais : Baptiste Serris

**Lors du salon de l'agriculture**, qui s'est déroulé du 24 février au 4 mars, l'étiquette locale a été mise à l'honneur grâce à Loïc Escamez qui, invité par la marque « Pays Cathare », a proposé aux visiteurs ses pâtisseries et veloutés.



La **Marque Pays Cathare®** a été créée en 1992. Propriété du Conseil Départemental de l'Aude et déposée à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), elle regroupe près de 900 professionnels audois des secteurs du tourisme, de l'agriculture et de la viticulture, de l'agro-alimentaire, sans oublier les artisans d'art et de nombreux représentants des métiers de bouche. L'ensemble de ces produits et services répondent à des cahiers des charges spécifiques qui garantissent qualité, origine et authenticité des savoir-faire.

Régulièrement, **le troupeau de moutons et de chèvres descend du Tourril** pour venir dans les plaines roubianaises afin d'y trouver de nouveaux herbages. C'est cette « transhumance » que nous avons pu observer le 9 mars. En effet, tous ces animaux sont passés dans les rues du village et ont créé un ralentissement jusqu'à ce que le troupeau trouve son nouveau chez lui pour quelques temps. Le berger et ses chiens restent auprès des bêtes pour les surveiller.



Le samedi 10 mars après midi, **la section tai chi de la MJC a proposé un stage de qi gong rate estomac puis de tai chi le ciel.**

Dérivé des arts martiaux, le **tai-chi** est une discipline corporelle d'origine chinoise comportant un ensemble de **mouvements continus et circulaires** exécutés avec lenteur et précision dans un ordre préétabli. Il met aussi l'accent sur la maîtrise de la **respiration**. La pratique vise entre autres à améliorer la souplesse, à renforcer le système musculo-squelettique et à maintenir une bonne santé physique, mentale et spirituelle. Selon ses adeptes, grâce à son côté méditatif et à l'extrême précision des gestes, le tai-chi permettrait d'apaiser le mental et d'améliorer la concentration, la vivacité d'esprit et la mémoire. Il favoriserait aussi une meilleure prise de conscience de soi et de son environnement et contribuerait à harmoniser le Qi.

Le **Qi Gong** se différencie principalement du tai-chi par la place prépondérante qu'il accorde à la maîtrise de « l'énergie vitale ». En effet, le mot Qi, dans Qi Gong, désigne le flux énergétique omniprésent qui anime toute chose, et qui est l'un des concepts fondamentaux de la Médecine traditionnelle chinoise. *Gong* voulant dire travail ou entraînement, le Qi Gong est une pratique qui consiste à **entraîner le Qi**, c'est-à-dire le mobiliser, le renforcer, l'accroître, l'épurer, l'équilibrer et le faire circuler harmonieusement dans le corps et l'esprit.

**La chasse aux sangliers** finit sa saison avec un bilan de 43 cochons en 20 battues. Plus d'une vingtaine de chasseurs s'est retrouvée régulièrement pour ces journées. L'association se compose cette année de 4 communes (Argens, Olonzac, Oupia et Roubia).



**Mais que sont ces petites choses, accrochées dans les souches ou suspendues aux fils de fer porteurs, que nous apercevons de plus en plus en nous baladant dans les vignes ???**



#### **Ce sont des supports de phéromones pour la confusion sexuelle.**

La confusion sexuelle est mise en place par l'institut national de la recherche agronomique en 1974, à Bordeaux

Elle s'effectue en utilisant des phéromones synthétiques, reproduisant le parfum hormonal des femelles, spécifique à chaque espèce. On sature ainsi un secteur en phéromones femelles, où il sera plus difficile pour les mâles de trouver les femelles pour s'accoupler. Ceci limite la production d'œufs, donc de larves qui occasionnent les dégâts directs (destruction des boutons floraux, consommations des fruits) ou indirects (blessures qui sont autant de portes d'entrée pour des parasites secondaires). Cette méthode de lutte a un impact environnemental bien moindre que les pulvérisations d'insecticides traditionnelles.

Pour la vigne, les papillons visés sont ceux de cochyliis et eudémis. Ceci limite la production d'œufs, donc de chenilles. La femelle peut pondre de 50 à 80 œufs. Les larves ou chenilles consomment les boutons floraux. Elles peuvent aussi pénétrer dans les baies pour se nourrir, et causer des blessures sur les baies, qui seront des facteurs de risques pour le développement du *Botrytis Cinerea* qui affecte la qualité et la quantité de la récolte.

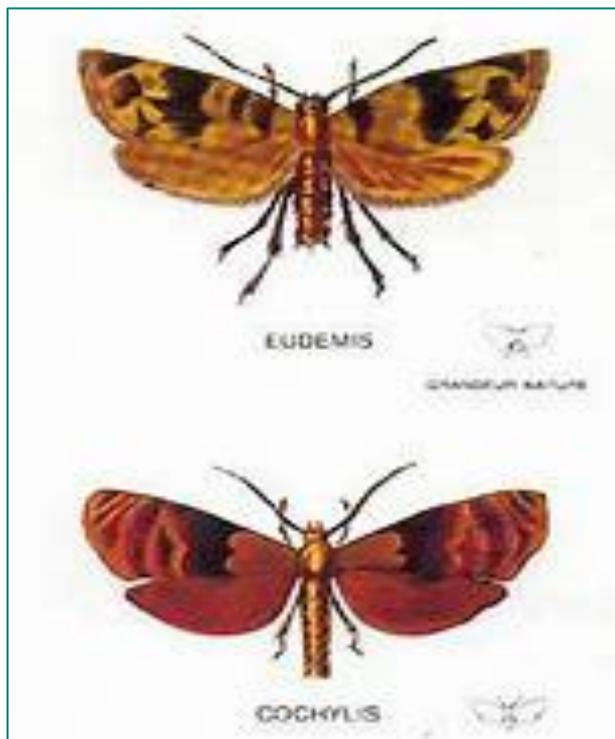
On installe dans la parcelle des diffuseurs contenant des phéromones. Ils se présentent sous forme de liens, de vaporisateurs ou de capsules<sup>5</sup>. Ces capsules protègent environ 20 m<sup>2</sup>, il en faut donc environ 500 par hectare, les vaporisateurs couvrent quant à eux une surface plus large, 5 000 m<sup>2</sup>.

Dans les vignobles, ils se présentent sous forme de petits contenants de plastique qu'on suspend aux fils le long des rangs de vignes.

La lutte par confusion sexuelle doit être utilisée de façon homogène et sur une surface suffisamment

**Au fil du Canal...Roubia**

grande pour être efficace, estimée à 5 ha minimum<sup>7</sup>. Ceci implique un travail collectif des agriculteurs pour garantir une protection efficace de leurs parcelles. La périphérie de la zone protégée par confusion n'est pas à l'abri de la pénétration de papillons femelles fécondés en dehors de cette zone : des traitements insecticides de complément, mettant en œuvre des spécialités commerciales biologiques, sont parfois nécessaires sur le tour des parcelles.



Nouvelle journée gourmande pour **le club cuisine**. Au menu du jour, gratin de pâtes Marguerite proposé par Annie et poires pochées proposée par Mony.

**Omelette pascale pour les cigalous le lundi 2 avril.**

**La chasse aux œufs** nouvelle version a été organisée par la MJC le 2 avril. Nouveau terrain de jeu : la Clairette !



De nombreux enfants sont venus participer à la chasse aux œufs malgré un temps un peu frisquet



La chasse aux œufs est déclarée ouverte !!!



Partage du butin...



**Au fil du Canal...Roubia**

Et enfin, le goûter pour restaurer tous ces petits estomacs affamés après ces recherches



**La chorale « le Triolet »** a chanté en l'église de Paraza le 14 avril. Au programme, un répertoire du Cancionero de Palacio des XV et XVIème siècle. (Le **Chansonnier de Palacio** (en espagnol : **Cancionero de Palacio**), parfois appelé **chansonnier de Barbieri (Cancionero de Barbieri)**), est un manuscrit de musique espagnole de la Renaissance. Sa rédaction s'étend sur une quarantaine d'années, du dernier tiers du XVe siècle au début du XVI, soit une période coïncidant avec le règne des Rois catholiques. Son nom vient du palais royal de Madrid (en espagnol *Palacio Real*), dans lequel il a été redécouvert en 1870 au sein d'autres collections, par Gregorio Cruzada Villaamil et Francisco Asenjo Barbieri, qui y exhumaient des codex de musique ancienne espagnole. Il est transcodé par Barbieri (d'où son nom) puis publié en 1890 sous le nom de **Cancionero musical de los siglos XV y XVI** (« Chansonnier musical des XVe et XVIe siècles »).

**Le périscolaire a organisé son marché de printemps** le samedi 5 mai sous le préau de l'école. Basilic, tomates, œillets d'inde, menthe... étaient au rendez-vous pour tous les jardiniers intéressés. Une fresque sur le mur de la cantine et sous l'abri bus ont été peintes par les élèves qui participent aux TAPS.



**Maxime Morin, champion de France de volley dans la catégorie M17 (cadets) avec l'équipe d'Occitanie dans le cadre du championnat de France des régions. La compétition se déroulait à Châtenay-Malabry sur 2 jours et l'équipe d'Occitanie s'est imposée 17/15 au tiebreak face à l'Ile de France.**

**Maxime était déjà monté sur la 3ème marche du podium en 2016 avec la sélection minime (M15)**



**Les petits écoliers** ont défilé dans les rues roubianaises à l'occasion de leur **carnaval**. Celui-ci a été reporté par 2 fois à cause du mauvais temps mais ils ont quand même réussi à défilé. Des supers héros et des princesses ont fait des batailles de confettis, avec une halte sur la place du cadran solaire afin d'effectuer quelques danses. Après cela, ils sont remontés au parc de jeux pour finir leur tournée puis sont allés se régaler dans la cour de l'école.

**Une exposition d'art local a été organisée par la MJC** les 26 et 27 mai au gymnase. De nombreux exposants (Brice, Evelyne, Dominique, Liliane...) sont venus nous faire découvrir leurs



**Au fil du Canal...Roubia**

œuvres : peinture, photo, sculpture, patchwork, cartonnage...



Le club des Cigaloux est parti en excursion avec des collègues des clubs voisins à  
**Au fil du Canal...Roubia**

**Gérone**, pour profiter du festival des fleurs. A cette occasion, les rues entières deviennent des installations artistiques, accompagnées de musique, de lumière, de fontaines et de l'odeur enivrante de milliers de fleurs.



Le 9 juin, la désormais traditionnelle **roubia night** a eu lieu. Remise des trophées aux volleyeurs, apéritif, repas et soirée endiablée...(toutes les photos sur : [roubiavolley.e-monsite.com](http://roubiavolley.e-monsite.com))





**La fête de la musique** organisée par les MJC le 23 juin sur la place du cadran solaire La chorale le Triolet a donné un concert en l'Église puis la soirée a continué avec le groupe Sankara par un karaoké et enfin par un bal.

**Au fil du Canal...Roubia**



# Informations scolaires

## Inscription au transport scolaire : à réaliser d'ici le 15 juillet 2018

Dans l'Aude, le transport scolaire est organisé par la Région depuis le 1er janvier 2018, suite à l'application de la loi NOTRe - et par les deux agglomérations : Carcassonne Agglo et le Grand Narbonne.

**Votre enfant peut en bénéficier si :**

- il a plus de 3 ans ;
- il réside dans l'Aude ;
- il est scolarisé dans un établissement audois, public ou privé sous contrat, en maternelle, élémentaire, collège ou lycée, jusqu'au Bac.
- il est scolarisé dans l'établissement scolaire de rattachement de la commune, dans le respect de la carte scolaire. La dérogation de secteur accordée par les services départementaux de l'Éducation nationale n'implique pas systématiquement la prise en charge en matière de transport scolaire.

### Tarifs

Les tarifs applicables pour l'année scolaire 2018-2019 sur le territoire de l'Aude sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Classe de l'enfant	Nombre d'enfants	Montant de la participation
De la maternelle au CM2	Tous	15€
Collège et lycée (général ou professionnel)	1er enfant	90€
	2ème enfant	75€
	3ème enfant et plus	50€

**Attention : lors de l'inscription et paiement en ligne, vérifiez que cette dégressivité s'applique. Ne procédez pas au paiement et contactez le service régional des transports de l'Aude en cas de doute.**

Si les deux parents sont demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires des minima sociaux, ils sont exonérés de cette participation. Vous devez cependant inscrire votre enfant et produire un justificatif du mois en cours.

**Attention : une pénalité de retard est appliquée pour les inscriptions hors délais (après le 15 juillet 2018) : 10€/inscription**

### Utilisation de la carte de transport scolaire

Pour utiliser les transports scolaires, l'élève doit être inscrit et présenter sa carte à chaque montée dans le bus. Externe ou demi-pensionnaire, l'élève peut emprunter le bus scolaire pour un aller-retour quotidien sur un trajet domicile-école. Les enfants peuvent voyager avec cette carte en période scolaire uniquement.

### Inscriptions et paiement

**Attention : une pénalité de retard est appliquée pour les inscriptions hors délais (après le 15 juillet 2018) : 10€/inscription**

**Inscriptions en ligne : [www.laregion.fr](http://www.laregion.fr) .**

Si votre enfant était déjà inscrit en 2017/2018, cliquez sur l'onglet « renouvellement » et accédez à votre dossier en utilisant l'identifiant qui vous a été communiqué par courrier. **Le mot de passe est le même que celui des années précédentes sinon cliquez sur "mot de passe oublié".**

Si votre enfant emprunte le transport pour la première fois, créez votre dossier dans l'onglet « nouvel inscrit » et laissez-vous guider en complétant les informations demandées.

Dans les 2 cas, un mail de confirmation vous sera adressé pour validation de la préinscription.

**Attention : si vous ne recevez pas ce mail contactez le service des transports.**

### Inscription via formulaire papier

S'il ne vous est pas possible d'accéder à internet, vous avez la possibilité de demander un imprimé par courrier écrit à l'adresse postale ci-dessous.

Le formulaire papier est à retourner à l'adresse ci-dessous accompagné de la somme due par chèque à l'ordre du Trésor Public :

**Maison de la Région** Service régional des transports de l'Aude

3 boulevard Camille Pelletan 11000 Carcassonne



## Les réalisations du périscolaire



Fresque réalisée par les enfants sur le mur de la cantine

# L'organisation de la prochaine rentrée scolaire 2018/2019

L'organisation scolaire reste inchangée :

- les enfants auront classe les lundis, mardis, mercredi matin, jeudis, vendredis matins
- les TAPS (temps d'activités périscolaires), non obligatoires, gratuits, se tiendront le vendredi après-midi de 14h à 17h à Roubia
- les enfants seront pris en charge dans le cadre périscolaire dans le cadre d'un Accueil de loisirs associé à l'école, agréé par la Caisse d'allocations familiales :
- tous les matins de 7h30 à 8h50
- tous les midis de 12h à 13h50
- tous les soirs de 17h à 18h30

Les nouveautés de la rentrée en matière périscolaire :

- la mise en place de la cantine le mercredi midi
- la création d'un ALAE le mercredi après-midi, de 14h à 17h
- de nouvelles modalités de paiement :
  - tenant compte de votre quotient familial
  - en ligne

De plus amples informations seront données aux parents lors de la rentrée scolaire.



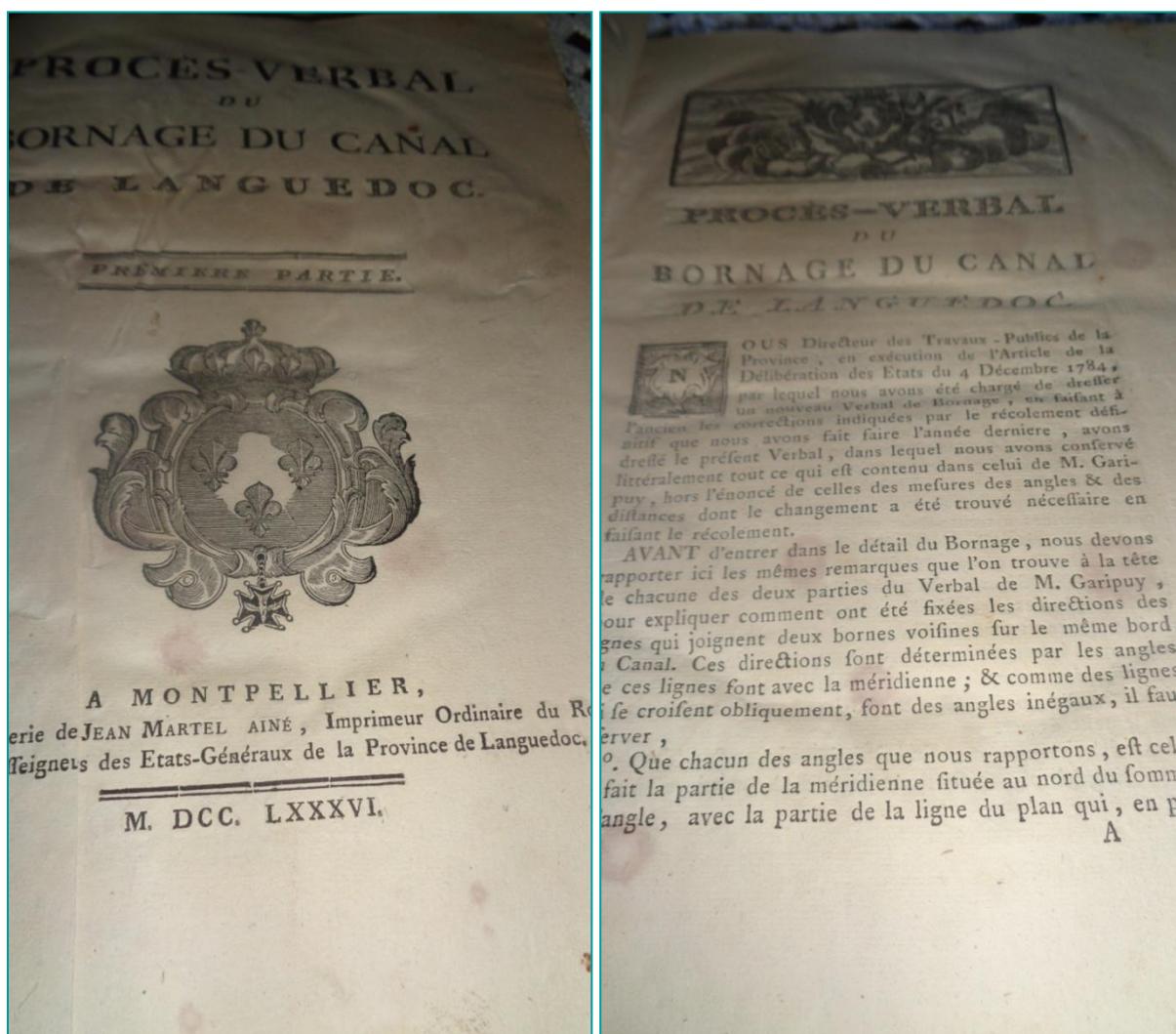
Sur l'abri bus

## Histoire du Canal du Midi (1)

L'idée de la réalisation du canal des Deux-Mers, de l'Atlantique à la Méditerranée, est ancienne et repoussée de siècle en siècle. La rencontre de plusieurs facteurs permettra au projet de Pierre-Paul Riquet d'aboutir enfin du fait d'un contexte politique favorable.

L'arrivée de Louis XIV au pouvoir est houleuse et la Fronde, alliance de nobles contre le roi, l'oblige à s'exiler hors de Paris avec sa mère, Anne d'Autriche. Revenu sur Paris, il mène une politique qui vise à restaurer la toute-puissance de la royauté, par le soutien à l'émergence de grands projets qui assoient la gloire et la renommée du royaume à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Le ministre Colbert va aider le roi dans ses projets : pour cela il structure l'administration du pays, développe les voies de communication, met en place d'ambitieux projets techniques, culturels, économiques et architecturaux.

Le canal de Pierre-Paul Riquet s'inscrit parfaitement dans les objectifs du roi.



### Extrait du registre « Procès Verbal de bornage du canal »

Colbert crée des manufactures de draps dans le sud de la France. Mais le mauvais état des routes et leur dangerosité bloquent les richesses du midi qui ne circulent pas. Pendant qu'une partie de la France souffre de famines, les blés restent stockés dans le sud-ouest et les draps, pour être exportés, doivent voyager et rejoindre les façades maritimes. Economie et transport sont étroitement liés. Le transport par voie d'eau serait une solution, or les rivières ne sont pas navigables. L'Aude et l'Ariège, difficiles et irrégulières, sont sujettes aux inondations. IL FAUT UN CANAL

### Louis XIV (1638-1715)



Il est celui qui a pris la décision indispensable et c'est sous son règne que le Canal du Midi a été construit.

« ...Nous avons reconnu que la communication des deux mers donnerait aux nations de toutes les parties du monde, ainsi qu'à nos propres sujets, la facilité de faire en peu de jours une navigation assurée par le trajet d'un canal au travers des terres de notre obéissance et à peu de frais, ce que l'on ne peut entreprendre aujourd'hui qu'en passant au détroit de Gibraltar avec de très grandes dépenses, en beaucoup de temps et au hasard de la piraterie et des naufrages... »



Compte tenu de ces qualités, ce personnage exceptionnel ne pouvait être que convaincu de l'intérêt d'un canal des deux-mers. Paul Riquet a donc trouvé en lui un interlocuteur attentif, mais exigeant.

Convaincu par Riquet, la position et l'intelligence de Colbert lui permettaient de décider le roi à mettre le projet à exécution.

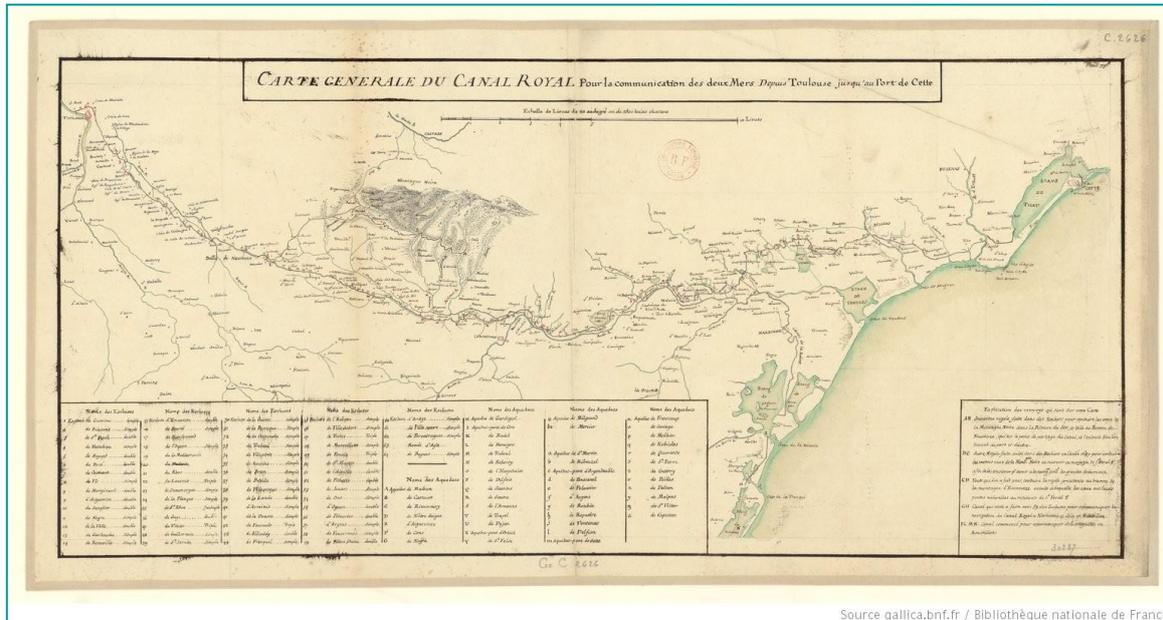
### Colbert (1619-1683)

La politique menée par Louis XIV et Colbert est très coûteuse, pour la financer de nombreux impôts sont prélevés sur une population rurale aux ressources déjà faibles. C'est le rôle des collecteurs qui recueillent un impôt impopulaire, la gabelle, consistant en l'achat forcé de sel chaque année. Le sel qui sert à conserver les aliments est une denrée essentielle à cette époque. Grâce aux biens laissés par son père, Riquet achète cette charge et entre dans l'administration des gabelles en 1630, devient ensuite sous-fermier, puis fermier des gabelles en 1660. Il amasse une fortune importante (les fermiers font l'avance sur leurs deniers personnels des impôts qu'ils

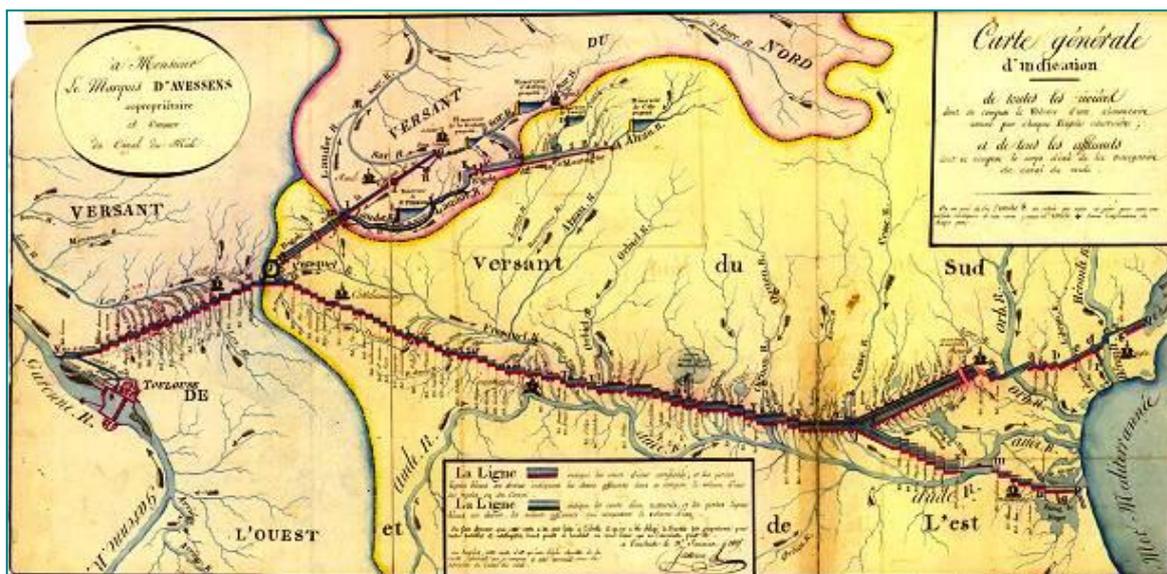
### Au fil du Canal...Roubia

collectent puis se remboursent ensuite avec bénéfice). Sa fonction l'oblige à parcourir le territoire dont il a la charge et il acquiert une très bonne connaissance du terrain sur lequel il officie. Responsable du transport et de l'acheminement du sel des greniers du Languedoc est confronté à l'état de dégradation des routes est des chemins...

- \*« Canal du Midi Histoire : Monique Subra-Jourdain 2010 Editions du Cabardès
- \*Site canaldumidi.com

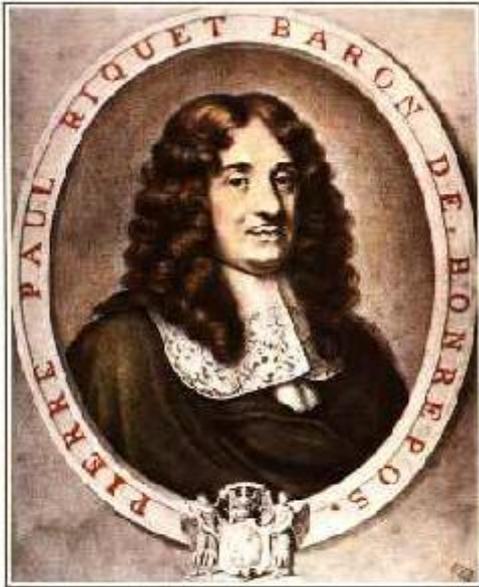


Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



**Au fil du Canal...Roubia**

## Pierre-Paul RIQUET



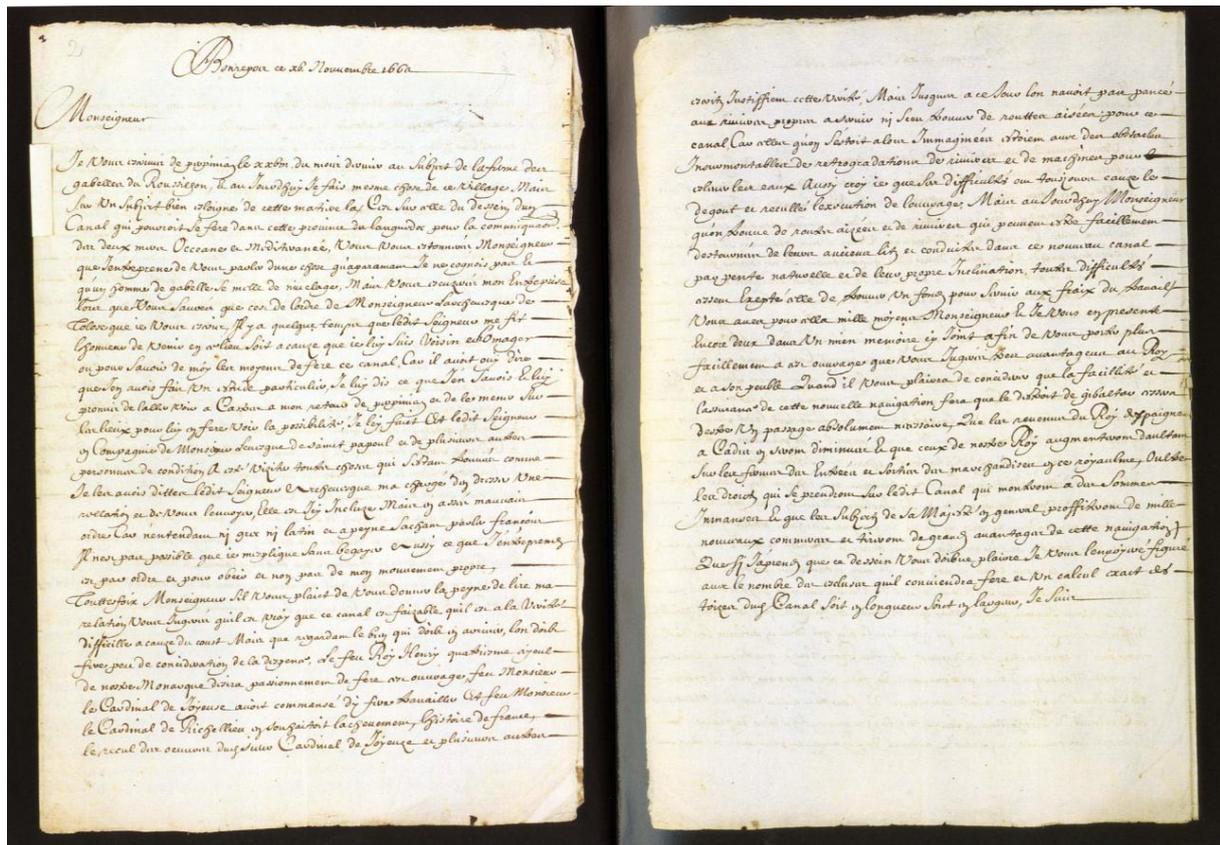
*Pierre Paul Riquet*  
1609-1680

Pierre-Paul Riquet, né à Béziers en 1609 et d'une lointaine origine italienne controversée, débuta sa vie professionnelle à Castres, Mirepoix, rayonnant sur le Languedoc, puis sur le Roussillon. Il vécut ensuite à Revel où il fit la découverte des eaux de la Montagne Noire qui allaient alimenter son Canal. Sa fortune était alors à son apogée. Riquet fit l'acquisition du château de Bonrepos en 1652 qu'il remit au goût du jour. Marié avec une bittéroise, Catherine de Milhau, il eut 7 enfants, dont 5 atteignirent la majorité ( 2 garçons et 3 filles ).

Riquet, très atteint par le paludisme régnant dans ces régions, mourut le 1<sup>er</sup> octobre 1680 dans sa propriété de Frescati, achetée quelques années auparavant, aux portes de Toulouse. Il ne vit pas la fin de son ouvrage, inauguré en mai 1681 sous l'autorité du Cardinal de Bonzi, Président des États du Languedoc.

Pierre-Paul Riquet est enterré à Toulouse, dans la cathédrale Saint-Étienne.





### La lettre de Riquet à Colbert du 15 novembre 1662

« Monseigneur,

Je vous écris de Perpignan le XXVIII du mois dernier au subject de la ferme des gabelles du Roussillon et aujourd'huy je fais mesme chose de ce village, mais sur un subject bien esloigné de cette matière là. C'est sur celle du dessein d'un canal qui pourroit se faire dans cette province du Languedoc pour la communication des deux mers Océane et Méditerranée, vous vous estonnerés Monseigneur que j'entreprenne de vous parler d'une chose qu'apparemment je ne cognois pas et qu'un homme de gabelle se mesle de nivellage...

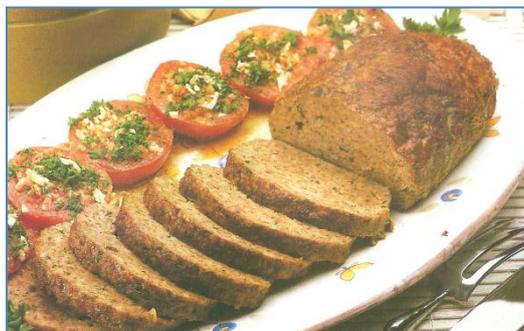
Mais vous excuserez mon entreprise lors que vous saurés que c'est de l'ordre de monseigneur l'archevesque de Tolose que je vous écris. Il y a quelque temps que ledit seigneur me fit l'honneur de venir en ce lieu, soit à cause que je luy suis voisin et omager ou pour savoir de moi les moyens de fere ce canal, car il avoit ouy dire que j'en avoit fait une estude particulière, je luy dis ce que j'en savois et luy promis de l'aller voir à Castres à mon retour de Perpignan, et de le mener sur les lieux pour lui en fere voir la possibilité. Je l'ay fait, et ledit seigneur en compagnie de Monsieur l'évesque de Saint-papoul et de plusieurs autres personnes de condition a esté visiter toutes choses qui s'estant trouvées comme je les avois dites, ledit seigneur archevesque m'a chargé d'en dresser une relation et de vous l'envoyer, elle est icy incluse mais en assez mauvais ordre, car, n'entendant ni grec ni latin et à peyne sachant parler françois, il ne m'est possible que je m'explique sans bégayer ; aussi ce que j'entreprends est par ordre et pour obéyr et non pas de mon mouvement propre.

Touttesfois Monseigneur s'il vous plaic de vous donner la peine de lire ma relation vous jugerés qu'il est vray que ce canal est faisable, qu'il est à la vérité difficile à cauze du coust mais que regardant le bien qui doit en arriver l'on doit fere peu de considération de la despence. Le feu roy henry quatriesme ayeul de notre Monarque désira passionnement de fere cet ouvrage, feu Monsieur le Cardinal de Joyeuse avoit commansé d'y fere travailler et feu Monsieur le Cardinal de Richelieu en souhaitoit l'achèvement, l'histoire de France, le recueil des œuvres dudit Cardinal de Joyeuse et plusieurs autres écrits justifient cette vérité ; mais jusques à ce jour l'on n'avoit pas pensé aux rivières propres à servir ni sceu trouver de routes aizées pour ce canal, car celles qu'on s'estoit alors imaginées estoient avec des obstacles insurmontables de rétrogradation de rivières et de machines pour élever les eaux. Aussi je crois que ces difficultés ont toujours cauzés le dégoût et reculé l'exécution de l'ouvrage mais aujourd'huy Monseigneur, qu'on trouve de routes aizées et de rivières qui peuvent estre facilement destournées de leur anciens lits et conduites dans ce nouveau canal par pente naturelle et de leur propre inclination, toutes difficultés cesent, excepté celle de trouver un fond pour servir aux frais du travail.

Vous avez pour cela mille moyens Monseigneur, et je vous en présente encore deux dans un mien memoire cy-joint afin de vous porter plus de considérer que la facilité et l'assurance de cette nouvelle navigation fera que les destroits de Gibraltar cessera d'estre un passage absolument nécessaire, que les revenus du Roy d'Espagne à Cadix en seroit diminués et que ceux de notre Roy augmanteront d'aultant sur les fermes des entrées et sorties des marchandises en ce royaume, outre les droicts qui se prendront sur ledit canal qui monteront à des sommes immenses, et que les subjects de sa Majesté en general profiteront de mille nouveaux commerces et tireront de grands avantages de cette navigation, que sy j'aprans que ce dessein vous doibve plaire je vous l'envoyéré avec le nombre des escluses qu'il conviendra fere et un calcul exact des toises dudit canal, soit en longueur soit en largeur. »

# Les recettes de Cécile

## ROTI HACHE



**Ingrédients** : 600g de viande de bœuf hachée + 600g de chair saucisses

- 4 biscottes trempées dans du lait
- 3 oeufs
- 2 oignons rapés
- 2 branches de persil

Mêlez soigneusement tous les ingrédients dans un saladier. Façonnez un long rôti que vous laissez cuire 1 h dans un plat à four beurré Th 6.

Vous pouvez ajouter du veau haché qui donnera du moelleux.

## GASPACHO DE MELON AUX FRAMBOISES



**Ingrédients** : 2 melons mûrs, 0.5 l de sorbet à la framboise, 150g de framboises, 1 concombre, 80 g de sucre en poudre

**Préparation** : ouvrez le melon en deux, retirez les graines, Prélevez la chair et passez-la au mixer. Pelez le concombre, coupez le en morceaux et passez le également au mixer en ajoutant le sucre.

Détaillez le sorbet en fractions et répartissez le dans les verrines. Ajoutez par dessus le concombre mixé, puis sans mélanger, le melon mixé. Réservez au frais.

Ouvrez le second melon et prélevez la chair en petites billes. Ajoutez les dans les verrines, puis répartissez enfin les framboises sur le dessus.

Servez très frais, avec des biscuits à la cuillère.



## MAIRIE

16 AVENUE DE L'HOTEL DE VILLE 11200 ROUBIA 04/68/43/22/77 Fax 04.68.43.34.54

Courriel : [mairie.roubia@wanadoo.fr](mailto:mairie.roubia@wanadoo.fr)

Site internet : [www.roubia.fr](http://www.roubia.fr)

Ouverture tous les jours de 13h30 à 16h (fermeture le jeudi)

AGENCE POSTALE (dans les locaux de la Mairie) 04/68/91/18/58

Ouverture tous les jours de 13h30 à 16h30

DECHETTERIE (fermeture le lundi et le jeudi)

Ouverture mardi/mercredi/vendredi de 14h30 à 17h30,

samedi de 8h30 à 12h

BIBLIOTHEQUE (derrière la mairie) 04/68/91/80/13

Ouverture le vendredi de 13h30 à 15h30

ECOLE : 04/68/43/26/06 RESTAURANT SCOLAIRE : 04/68/75/16/35

## ETAT CIVIL

### Décès :

Marie-Jeanne Roger le  
17/6/2018

### L'Agence départementale d'information sur le logement

vous donne une information complète, neutre et gratuite sur toutes les questions de logement : louer, acheter, construire, faire des travaux, fiscalité, urbanisme...

S'informer par téléphone au 05/61/22/46/22  
le lundi 14h à 16h  
du mardi au vendredi de 9h à 11h et 14h à 16h  
Mail [info0adil31.org](mailto:info0adil31.org)  
Site [www.adil31.org](http://www.adil31.org)

LE CENTRE DE SECOURS DE LEZIGNAN  
RECRUTE

**SAPEUR-POMPIER  
VOLONTAIRE**

*Pourquoi pas vous ?*

\* Permis PL souhaité



### CONTACT :

Email : [secretariat.lezignan@intranet-sdis11.fr](mailto:secretariat.lezignan@intranet-sdis11.fr)

Adresse : Rue des garrigues 11200 LEZIGNAN CORBIERES

**Au fil du Canal...Roubia**

## PROTEGEZ VOTRE ENFANT DU SOLEIL

Le peau des enfants est fragile. Avant ses trois ans, l'est encore plus. Ne pas exposer votre bébé directement au soleil.

Bien entendu, il est nécessaire de sortir avec votre enfant pour qu'il puisse jouer et s'épanouir. Quelques précautions suffisent pour que le soleil reste un plaisir :

### 1. Evitez d'aller au soleil entre 12h et 16h

C'est à ce moment où les rayons du soleil sont les plus forts.



### 2. Recherchez l'ombre

C'est le moyen le plus simple de protéger votre enfant : un sortit peut avoir lieu.



### 3. Couvrez votre enfant

Même si le toit de la poussette ou installer une ombrelle pour qu'il reste à l'ombre.



Protéger sa tête avec un chapeau.

N'oubliez pas de protéger ses yeux avec des lunettes de soleil, ce n'est pas qu'un accessoire de mode !



Les vêtements protègent la peau de votre enfant en complément de l'ombre, sans trop le couvrir, pour qu'il n'ait pas trop chaud.

### 4. Utilisez une crème solaire

Sur les parties découvertes (visage, bras, jambes) avec un indice 50, à renouveler toutes les deux heures.

